

**PROCES VERBAL**  
**Conseil municipal du 04.05.2024 à 9h30 à la Mairie**  
**Convocation du 30.04.2024**

**PRESENTS** : Florence GAUTHIER, Marie-Claude ROUSSARIE, Liliane BLAIGNE, Monique COURTAT GUASCO, Denis CROUZEL, Alain GALINAT, Arnaud DEWINE, Cyril VERBROUCHT, Marc FORTIN, Thierry DELBARY.

**EXCUSES** : Odile DELBOS (donne procuration à Mme. COURTAT GUASCO), Nicole BOURLES (donne procuration à Mme. ROUSSARIE), Jérôme MONTEIL (donne procuration à M. DELBARY).

**ABSENTS**: Mélanie PAZIAULT, Dominique PAUVERT.

Marc FORTIN a été désigné comme secrétaire de séance assisté de Liliane BLAIGNE

**ORDRE DU JOUR**

**Délibérations :**

1-Réalisation d'un emprunt de 250 000.00 €

2-Réalisation d'un prêt relais FCTVA

**Divers**

Présence de M. AVOT courtier en prêt.

**Mme le Maire ouvre la séance à 10h00**

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'approbation du PV de la séance du 13/04/2024.

M.VERBROUCHT émet plusieurs remarques concernant ce PV, écrits fournis par lui-même par mail :

- Un PV doit retracer les débats qui se sont déroulés durant le conseil. Les réponses à postériori ne peuvent y figurer. Du coup, toutes les remarques qui ont été faites ne devraient pas y être.
- Une autre remarque également, toutes les délibérations sont portées à l'ordre du jour. Sur un PV où il y a 10 délibérations et 9 à l'ordre du jour, je trouve ça cocasse.

Mme le Maire lui répond que c'est normal, car lors de l'envoi de la convocation, il y avait 9 points à l'ordre du jour et qu'en début de séance il a été demandé de voter pour ajouter un point supplémentaire, soit un 10<sup>ème</sup> point à savoir le vote d'une subvention exceptionnelle pour l'association du CRIC.

- Lors du vote des ZAEnR, madame le maire avait précisé que la zone du projet de hangar municipal ne faisait pas partie des ZAEnR. Cependant, la zone du projet de hangar est présente dans la délibération qui a été envoyée en préfecture.

Mme le Maire précise qu'elle n'a pas parlé du projet de hangar quand nous avons évoqué « le projet qui ne concerne ni toiture, ni parking » mais du projet de la ferme photovoltaïque des 4 cendriers

M Verbroucht reprend Mme le Maire en disant que si elle avait bien parlé du projet de hangar.

Mme le Maire lui demande s'il est en train d'enregistrer la séance. Question à laquelle M Verbroucht lui répond que cela ne la regarde pas. Mme le Maire précise que si puisqu'il faut le signaler à l'assemblée chose faite avec l'enregistrement que fait M Fortin.

Donc M Verbroucht demande si oui ou non le projet de hangar est bien dans la zone ZAEnR ? Ce à quoi Mme le Maire précise que la zone où il serait implanté est bien dans la délibération des zone ZAEnR proposées.

- Un PV doit retranscrire les débats. Par exemple, il serait utile que les arguments pour et les arguments contre que nous avons eu lors de la délibération sur les ZAEnR soient retranscrits afin de mieux expliquer les résultats du vote.

Mme le Maire lui répond que le PV doit retranscrire l'ordre de l'idée du conseil municipal et pas mot à mot de ce qui a été dit. Il y a un secrétaire de séance. Elle rappelle à M. Verbroucht qu'il n'a pas voulu le faire, et qu'on verra le jour où il fera secrétaire de séance.

M Verbroucht lui précise qu'elle dévie le sujet car ce n'est pas parce qu'il n'est pas secrétaire que le PV ne doit pas retranscrire les débats.

Mme le Maire lui répète que le PV doit retranscrire en gros les débats de ce qui a été dit. La séance a été enregistrée si besoin il y a. Mme le Maire lui demande s'il a fini ?

M Verbroucht réitère sa demande que les avis des conseillers soient retranscrits dans les PV. Comme le prévoit la loi.

Mme le Maire lui répond que c'est ce qui est fait peut-être pas au mot pour mot mais dans son ensemble. Le PV a été envoyé à tout le monde. Précise qu'elle n'a reçu aucune remarque des autres élus concernant le PV.

M Delbary souhaite ajouter qu'à l'avenir les conseils municipaux soient constructifs. Réflexion confirmée par Mme le Maire qui lui précise d'envoyer ses remarques par mail afin que la secrétaire les intègre dans le PV, et cela bien avant le jour du conseil municipal.

**ADOPTE à 12 voix POUR (dont 3 procurations), 1 voix CONTRE Cyril VERBROUCHT.**

### **OBJET : DEMANDE DE PRET SUR 20 ANS pour financer les investissements**

Madame le Maire donne parole à M. AVOT pour commenter l'emprunt à long terme (suivant le tableau fourni), toutes les propositions sont consultables à la Mairie.

- Le Crédit agricole (CA) ne nous prêtera pas plus de 200 000 € et il ne finance que des projets santé et énergie qui ne correspondent pas au besoin de la commune.
- Le Crédit mutuel du sud-ouest (CMSO) propose un emprunt de 250 000€ sur 240 mois avec un taux de 3.61%, pour un coût total de 352 096 € et une échéance trimestrielle de 4 401,20 €.
- La Banque Postale propose un emprunt de 250 000 € sur 240 mois avec un taux de 3.85%, pour un coût total de 359 759,28 € et une échéance trimestrielle de 4 495,32 €.
- La Caisse d'Epargne propose un emprunt de 250 000 € sur 240 mois avec un taux de 3.98%, pour un coût total de 363 741,60 € et une échéance trimestrielle de 4 546,77 €.

Ces propositions sont valables jusqu'au 06/05/2024.

Madame le Maire reprend la parole et demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition du CMSO pour l'emprunt de 250 000 € sur 20 ans.

Madame le Maire rappelle que pour les besoins de financement des opérations :

- « Construction d'une Halle paysanne »,
- « Restauration de l'Eglise Phase IV »,
- « Rénovation énergétique du bâtiment Ecole Mairie »,

Il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 250 000 € (deux cent cinquante mille euros). Elle donne la parole la parole à M. AVOT Fabrice, courtier, qui présente à l'assemblée les offres de prêts proposées par la Banque Postale, la Caisse d'Epargne et le Crédit Mutuel.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des offres de prêts et en avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** de choisir l'offre de financement N°NE 09671775 du Crédit Mutuel en date du 24/04/2024 et les conditions générales.

#### **Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

**Montant du Prêt** : 250 000 €

**Durée du contrat** : 20 ans

**Objet du contrat** : Financer les investissements de la commune de Plazac.

**Taux d'intérêt annuel** : taux fixe de 3.61%

**Versement des Fonds** : à la demande de l'emprunteur après signature du contrat.

**Echéances d'amortissement et d'intérêts** : périodicité trimestrielle

**Type d'amortissement** : progressif

**Frais de dossier** : 250 €

**Dates d'échéance** : au 30 du mois

## **Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le crédit mutuel.

**ADOPTE à l'unanimité (dont 3 procurations)**

### **OBJET : DEMANDE DE PRET RELAIS FCTVA ; 75 000 €**

Madame le Maire donne la parole à M. AVOT pour commenter le prêt relais FCTVA.

Seul le CMSO propose un prêt relais de 75 000 € maxi 36 mois avec un taux de 5.04% pour un coût total de 86 502,06 €. Proposition valable jusqu'au 06/05/2024.

Madame le Maire reprend la parole, précise que ce prêt relais devrait être d'une durée de 2 à 3 mois. Demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition du CMSO concernant le prêt relais FCTVA pour un montant de 75.000 €.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des offres de prêts et en avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** de choisir l'offre de financement et ses caractéristiques financières du prêt relais proposés par le crédit mutuel, comme ci-dessous.

### **Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

**Montant du Prêt** : 75 000 €

**Durée du contrat** : 3 ans

**Objet du contrat** : prêt relais FCTVA.

**Taux d'intérêt annuel** : taux fixe de 5.0420%

**Versement des Fonds** : à la demande de l'emprunteur après signature du contrat.

**Echéances d'amortissement et d'intérêts** : périodicité trimestrielle

**Type d'amortissement** : progressif

**Frais de dossier** : 150 €

**Remboursement anticipé** : possible sans frais ni pénalités.

### **Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le crédit mutuel.

**ADOPTE à l'unanimité (dont 3 procurations)**

## **DIVERS**

Madame le Maire rappelle les diverses manifestations à venir.

- Cérémonie du 8 mai 9H30
- Marché des Associations le 10 mai (apéritif à 18h00)
- Grand site de France Vallée de la VEZERE le 29 juin (avec marché gourmand inter-associatif)
- Réception travaux : église et halle le 6 mai à 9h30
- Demande à Alain GALINAT s'il a les coordonnées de M. RUDELLE.

**Madame le Maire clôture la séance à 10h30**

**Le Secrétaire de séance**  
**M. FORTIN**

**Le Maire**  
**Florence GAUTHIER**